

Le Bulletin municipal



Ville de
Rivière-Rouge

25^e ÉDITION
HIVER 2014-2015

Chères Riverougeoises et chers Riverougeois,

Une ville au coeur de la nature !

Dans le cadre du Plan vert, de la politique familiale et les Fleurons du Québec le Service d'urbanisme et d'environnement a planté arbres et arbustes devant les écoles du Méandre et Christ-Roi ainsi qu'au Centre de services de Rivière-Rouge.



ministère des Transports du Québec (MTQ). Déjà en retard, doublé d'une dame nature instable, la finalité des travaux a eu lieu à la fin octobre ! Indépendamment de notre volonté et étant donné que la dalle de ciment était trop haute par rapport à la rue, nous avons eu confirmation du MTQ que la chaussée restera telle quelle. Votre Service des travaux publics a refait toute la conduite sous le pont qui s'était détériorée avec le temps.

Hommage à Mme Jacqueline Gareau

Le 19 septembre dernier avait lieu l'inauguration de la « Piste d'athlétisme Jacqueline Gareau ». En collaboration avec l'École du Méandre, cette journée fut un succès retentissant. Les enseignantes et enseignants avaient fort bien préparé les élèves en leur dressant le portrait et la biographie de Mme Gareau. Les enfants étaient éblouis et totalement en admiration devant cette dame au grand coeur et au parcours de vie incroyable ! Elle a su transmettre sa passion et vulgariser en quelques mots les bienfaits de l'activité physique.

Affichage et entretien hivernal

Nous continuons nos pressions et assurons des suivis rigoureux auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ). Le 17 octobre dernier, j'ai rencontré le ministre des Transports du Québec, M. Robert Poëti, avec le Comité SOS 117. La rencontre a porté sur l'importance des 4 voies entre Labelle et Rivière-Rouge, la voie auxiliaire à la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (chemin du Parc-Industriel) et l'entretien hivernal de la Route 117. Il a aussi été discuté du boulevard à 4 voies entre Lac des Écorces et Mont Laurier de même que des demandes concernant des travaux entre Rivière Rouge et Mont Laurier. Le ministre a eu une oreille attentive et nous reviendra en janvier 2015. Concernant l'affichage et les différentes résolutions faites depuis les dernières années, j'ai personnellement déposé nos demandes au ministre Poëti.

Travaux sur la rue du Pont

Avant même l'ouverture des classes, les travaux sur la rue du Pont devaient être complétés par le

Parc régional du réservoir Kiamika

Après une année d'opération, les objectifs et attentes sont très satisfaisants. À ce jour, 2 emplois à temps plein et 6 à temps partiel régulier ont été créés, et huit stagiaires se sont joints à l'équipe. Basés sur des orientations établies sur une période de trois ans, nous sommes arrivés à une étape où nous nous dirigeons vers l'autofinancement des activités de conservation (afin d'arrêter la dégradation) et de contrôle du territoire. Plus de 12 kilomètres de sentier sur les îles de la Perdrix Blanche ont été aménagés. Nous sommes à compiler les statistiques au niveau du camping pour la saison 2014. Soyons fiers de nos réussites !

3^e Marathon Desjardins de la Rouge

Une fois de plus cette année, vous avez été plus de 825 à y participer ! Toujours aussi populaire, il est maintenant devenu le rendez-vous incontournable de l'automne. Félicitations aux organisateurs, aux bénévoles, aux participants et à toutes celles et ceux qui les encouragent et les soutiennent. Au plaisir de se rencontrer à nouveau l'an prochain !

*Les membres du conseil municipal,
du personnel de la Ville et moi-même
vous souhaitons « Bonheur, santé, succès
et la réalisation de tous vos vœux ! »*

Heureux temps des Fêtes

DÉBORAH BÉLANGER, MAIRESSE

EN MANCHETTE

PARADE
DU PÈRE NOËL
LE 13 DÉCEMBRE 2014
EN PAGE 8

PATIN LIBRE
ET PATINOIRES
EXTÉRIEURES
EN PAGE 8

PLAISIRS D'HIVER
LE 7 FÉVRIER 2015
EN PAGE 8

PROJET PILOTE
COMPOSTAGE
EN PAGE 3

Conseil municipal

CALENDRIER DES SÉANCES

DATES DES PROCHAINES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

CONSEIL DE LA VILLE

DÉCEMBRE	Le lundi 1 ^{er} décembre 2014*
JANVIER	Le lundi 12 janvier 2015 à 19 h 30
FÉVRIER	Le lundi 2 février 2015*
MARS	Le lundi 2 mars 2015 à 19 h 30
AVRIL	Le lundi 7 avril 2015 à 19 h 30
MAI	Le lundi 4 mai 2015 à 19 h 30

* Séances tenues exactement à la fin de la séance du conseil d'agglomération fixée à 19 h 30

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

Le lundi 1 ^{er} décembre 2014 à 19 h 30
Le lundi 2 février 2015 à 19 h 30

FERMETURE DES BUREAUX MUNICIPAUX POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Veillez prendre note que les bureaux municipaux des secteurs L'Annonciation et Sainte-Véronique ainsi que le bureau du Service d'urbanisme et d'environnement seront fermés du **24 décembre 2014** au **2 janvier 2015** inclusivement.

Pour toute urgence relative à la voirie, veuillez communiquer avec la ligne d'urgence des travaux publics :

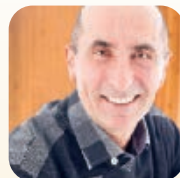
Secteur L'Annonciation	819.278.5200
Secteur Marchand	819.278.5211
Secteur Sainte-Véronique	819.278.5435



MAIRESSE
DÉBORAH BÉLANGER



CONSEILLER SIÈGE # 1
YVES SIGOUIN



CONSEILLER SIÈGE # 2
DANIEL FORGET



CONSEILLER SIÈGE # 3
DENIS LACASSE



CONSEILLÈRE SIÈGE # 4
DIANE GARGANTINI



CONSEILLER SIÈGE # 5
DENIS CHARETTE



CONSEILLER SIÈGE # 6
ANDRÉ TREMBLAY



Nouvelle information pour la collecte des encombrants dans la Vallée de la Rouge



MATIÈRES ACCEPTÉES

Meubles de maison et de jardin

Table, chaise, sofa, bureau, lit, matelas, sommier, vélo, balançoire, barbecue sans bonbonne, toile de piscine, tondeuse à gazon, évier en métal ou porcelaine, toilette, tapis et prélat. Le tout en quantité raisonnable.

Électroménagers sans halocarbure

Cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse et chauffe-eau.

MATIÈRES QUI NE SONT PAS ACCEPTÉES

Déchets domestiques

Appareils électriques, électroniques et informatiques
Pneus
Appareils contenant des halocarbures
Bois, branches et arbres de Noël
Métal

Résidus domestiques dangereux
Bonbonnes de propane
Batteries d'automobile

Résidus de jardin

OÙ EN DISPOSER

Dans le bac noir

Écocentre de la RIDR

Écocentre de la RIDR
Garage municipal situé au
1500, chemin du Rapide, Rivière-Rouge

À l'aire de compost de la RIDR

NOTEZ QUE ces collectes auront lieu en mai et en septembre 2015.

Surveillez les dates dans votre calendrier municipal 2015 et dans votre prochain bulletin.



DISTRIBUTION DE VOTRE CALENDRIER MUNICIPAL 2015

Pour la quatrième année consécutive, la Ville de Rivière-Rouge vous prépare un Calendrier municipal gratuit. Vous y trouverez toutes les informations pratiques sur notre communauté et les services offerts.

LE CALENDRIER MUNICIPAL 2015 SERA DISTRIBUÉ DANS LE PUBLISAC DU MERCREDI 10 DÉCEMBRE.

D'autres exemplaires seront disponibles à l'hôtel de ville, au bureau municipal du secteur Sainte-Véronique, au bureau du Service d'urbanisme et d'environnement, dans vos bibliothèques, au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge et au bureau d'accueil touristique de Rivière-Rouge.

COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES : UNE PREMIÈRE PHASE D'IMPLANTATION PROMETTEUSE

Six municipalités membres de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR), en collaboration avec la MRC des Laurentides, la MRC des Pays-d'en-Haut et Ville de Rivière-Rouge, participent depuis mai dernier à la première phase d'implantation de la collecte des matières organiques (résidus alimentaires et résidus verts). Quelque 735 résidences de Saint-Faustin-Lac-Carré, Lac-Supérieur, Sainte-Agathe-des-Monts, Piedmont et Rivière-Rouge récupèrent leurs matières organiques à l'aide d'un bac roulant brun et d'un mini-bac de cuisine. Six commerces de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, une école et un restaurant de Rivière-Rouge, cinq hôtels de ville, de même que les sièges sociaux des MRC et de la RIDR participent également à cette première phase d'implantation.

DES RÉPERCUSSIONS POSITIVES POUR L'ENVIRONNEMENT, LA SOCIÉTÉ ET L'ÉCONOMIE

Avec des taux moyens de participation variant entre 25 % et 52 % pour les résidences, et de plus de 63 % pour les commerces dans le premier mois et demi d'implantation, ce sont quelque 15 900 kg de matières organiques qui ont été récoltées par les participants. Ces matières ont ainsi été détournées du site d'enfouissement pour être acheminées au centre de traitement de Chertsey pour être triées et transformées en compost. Ce dernier sera distribué à la fin du mois de septembre aux participants qui pourront l'utiliser pour enrichir le sol de leurs plates-bandes, leurs potagers ou pour leurs plantes intérieures. À titre d'exemple, l'école et l'hôtel de ville, participants de Rivière-Rouge ont récupéré 110 kg de matières organiques lors de la première collecte après trois semaines de récupération.

Selon Recyc-Québec, une poubelle résidentielle normale contient près de 45 % de matières organiques. Or, d'ici 2020, ces matières devront être récupérées et compostées au lieu d'être enfouies, en marge de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

PLUS DE 1,2 MILLION DE QUÉBÉCOIS LE FONT DÉJÀ ; À NOUS DE JOUER !

Les participants à ce projet seront invités à évaluer l'équipement de collecte en vue d'étendre le service à l'ensemble des résidents de la région d'ici deux à trois ans.



Il est maintenant possible de recevoir votre bulletin municipal par courriel. Vous devez en faire la demande à Mme Josée Paulin à

loisirs@riviere-rouge.ca
OU AU 819.275.2929
POSTE 221

Vente pour non-paiement des taxes

Le processus de vente pour non-paiement de taxes s'amorce.

Vous avez des taxes impayées ? Voyez-y !
Si aucune entente n'est prise pour régler vos arriérés, votre propriété fera partie de la liste envoyée à la MRC pour être vendue.

Si vous désirez prendre entente, vous pouvez communiquer avec la trésorière, Mme Nicole Bouffard au 819.275.2929 poste 237.



Un Village-relais est une halte de repos reconnue par le ministère des Transports du Québec qui offre, avec l'aide des commerçants, une diversité de services et un lieu agréable et sécuritaire.

Nous vous informons que les toilettes du bloc de la plage municipale sont renouvelées et ouvertes à l'année conformément aux obligations de la charte afin de permettre l'accessibilité des toilettes pour les visiteurs et utilisateurs.

LES COMMERCES MEMBRES DE LA CHARTE DU VILLAGE-RELAIS DE RIVIÈRE-ROUGE

- Les Arpents Verts
- Pouvoirie Cécaurel
- Motel Manoir sur le lac
- Camping Sainte-Véronique
- Multi Mécanique
- Station-service Ultramar
- Épicerie Omni
- Caisse Desjardins de la Rouge

Service d'urbanisme et d'environnement

Aménager, protéger, servir!

Afin de permettre une vie en société organisée et éviter l'anarchie où chacun agit selon son bon plaisir sans se soucier du bien et de la sécurité d'autrui, les normes sont essentielles.

Ainsi, nous travaillons au respect des autres et de ce qui vous entoure ! Et pour ce faire, nous nous devons de nous introduire dans votre bien personnel afin de le régir.

Le Service d'urbanisme et d'environnement est responsable d'informer et d'appliquer les lois et règlements.

Il joue un rôle essentiel en planification, en aménagement et en développement du territoire.

SITUÉ AU 259, RUE L'ANNONCIATION SUD

NOUS SOMMES OUVERT DE
8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Pour information : **819.275.3202**
urbanisme@riviere-rouge.ca

**POUR UN MEILLEUR SERVICE,
N'HÉSITÉS PAS À PRENDRE RENDEZ-VOUS !**

LE RÔLE DE L'INSPECTEUR

L'inspecteur applique la réglementation en vigueur, s'assure de la connaître, de la comprendre, de l'expliquer et de la faire respecter.

« L'administration et l'application des règlements relatifs aux permis et certificats, au lotissement, au zonage, à la construction et sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Ville sont confiées au fonctionnaire désigné dont le titre est principalement inspecteur en bâtiment et environnement.

La Superviseure au traitement des permis et certificats supervise le travail des inspecteurs et agit également à titre d'inspecteur.

Le conseil peut également nommer par résolution un ou des adjoints chargés d'aider et de remplacer au besoin l'inspecteur en bâtiment et environnement ».

MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE 2014-2015

Nous sommes actuellement à réaliser une modification réglementaire. **CERTAINS ÉLÉMENTS VONT CHANGER.**

Renseignez vous auprès de votre Service ou via le site Internet.

La procédure de modification à la réglementation d'urbanisme vise à modifier de façon permanente des normes de la réglementation d'urbanisme. Les raisons d'une modification aux règlements d'urbanisme sont variées. Il peut s'agir de bonifier des règles liées à la sécurité des immeubles, de permettre une nouvelle classe d'usages dans une zone pour rendre possible la réalisation d'un projet, d'interdire un type d'usage dans une zone afin de garantir la qualité de vie des résidents, d'exiger des zones tampons pour certains types de bâtiments, etc. Toute demande de modification à la réglementation d'urbanisme doit être déposée à l'attention de la directrice au Service d'urbanisme et d'environnement par écrit, via courriel ou papier, en respectant les énoncés édictés au règlement d'urbanisme.

urbanisme

» Abris temporaires

Les abris temporaires (abris de type Tempo (petits et grands)) sont autorisés sur le territoire de la Ville du 1^{er} octobre au 1^{er} mai de chaque année inclusivement.

PROJETS DE DÉVELOPPEMENT

Pour tout projet de développement, vous devez rencontrer Mme Karine Alarie, superviseure aux traitements des permis et certificats (**819.275.3202** poste 424 • **karine.alarie@riviere-rouge.ca**) ou en son absence, Mme Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement (**819.275.3202** poste 422 • **carine.lachapelle@riviere-rouge.ca**)



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

La dérogation mineure permet de normaliser une situation où l'application des règlements de zonage et de lotissement cause un préjudice au demandeur.

Toute demande de dérogation mineure doit être déposée à l'attention de la directrice au Service d'urbanisme et d'environnement par écrit, via courriel ou papier en respectant les énoncés édictés dans le règlement sur les dérogations mineures.

Ces demandes sont analysées au Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) généralement le 1^{er} mercredi de chaque mois.

La demande dûment complétée, les plans, les frais et autres documents requis par le présent règlement doivent être transmis à la directrice selon le calendrier suivant:

DÉPÔT DES DOCUMENTS

DATE LIMITE DE RÉCEPTION	RÉUNION DU CCUE	RÉUNION DU CONSEIL
20 octobre 2014	5 novembre 2014	1 ^{er} décembre 2014
17 novembre 2014	3 décembre 2014	12 janvier 2015
22 décembre 2014	14 janvier 2015	2 février 2015
19 janvier 2015	4 février 2015	2 mars 2015
16 février 2015	11 mars 2015	7 avril 2015
23 mars 2015	1 ^{er} avril 2015	4 mai 2015

Vous désirez rénover votre façade de bâtiment, modifier une enseigne existante ou installer une nouvelle enseigne! Une demande de PIIA est obligatoire avant la demande de certificat, et ce, que vous soyez en zone commerciale ou résidentielle pour certaines parties du territoire (centre-ville et noyau villageois).

Vous désirez ouvrir un NOUVEAU COMMERCE ou FAIRE UN CHANGEMENT D'USAGE, un certificat d'autorisation est nécessaire.

NOUVEAUTÉ 2014!
Certificat en lien avec l'ouverture d'un nouveau commerce.

N'oubliez pas que vous aviez cinq (5) ans lors de la refonte des règlements d'urbanisme à la fin 2011 pour rendre conforme votre affichage. Vous avez jusqu'en novembre 2016 pour vous y conformer. Il est important pour nous de vous le rappeler, et pour vous, de commencer à penser à comment y arriver!

Enseignes et PIIA

environnement

Zones tampons

(route principale et routes collectrices)

Des normes sont applicables afin de préserver une zone tampon (boisé) le long de la route 117 et des diverses routes collectrices (chemin de La Macaza, route de L'Ascension, chemin du Lac-McCaskill, etc.).

Renseignez-vous auprès de votre Service d'urbanisme et d'environnement.

INSTALLATIONS SEPTIQUES

NOUVEAU » Règlement pour le remplacement des puisards

Tout propriétaire d'un immeuble situé à moins de cent cinquante (150) mètres d'un lac, cours d'eau ou milieu humide et desservi actuellement par un puisard, devra d'ici à la mi-avril 2018, en fonction de la date d'entrée en vigueur, remplacer celui-ci par une installation septique conforme. **Consultez-nous!** Le délai autorisé n'affecte que les propriétés qui ne sont pas en infraction ou qui ne sont pas en nuisance envers l'environnement.

CCUE

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT

Comme son nom l'indique, le Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) est un organisme mandaté par le conseil municipal pour donner des avis sur les demandes qui lui sont soumises, ce comité fait des recommandations au conseil municipal en ce qui concerne les dossiers liés à l'urbanisme et à l'environnement (dérogation mineure, PIIA, demande de modifications, dossiers divers, etc.).

LA COMPOSITION

Le Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Ville de Rivière-Rouge est composé de 7 membres dont 5 citoyens et 2 membres du conseil.

Les membres sont choisis parmi les résidents de la municipalité et sont nommés par résolution du conseil.

Le fonctionnaire attribué au dossier, qui est la directrice du service, est une personne-ressource qui assiste les membres du CCUE et participe à leurs assemblées; il n'est pas membre et n'a aucun droit de vote. Il en va de même pour les experts-conseils extérieurs à l'administration municipale, qui sont parfois associés au CCUE.

LE FONCTIONNEMENT

Les recommandations reflètent le consensus des membres, sinon leur unanimité. Par conséquent, s'il se présente un dossier plus difficile ou qui prête à discussion, les membres peuvent décider de réfléchir plus longtemps à la question et de reporter ce point à l'ordre du jour de l'assemblée suivante.

Les réunions du CCUE se tiennent à huis clos, c'est-à-dire en l'absence de toute personne extérieure au comité. Cependant, pour certains dossiers (par exemple: amendement à la réglementation, PIIA, PAE, demande d'usage conditionnel, etc.), les membres pourraient juger parfois utile ou nécessaire d'inviter le requérant.

LE PROCESSUS DÉCISIONNEL

Certes, le CCUE est un acteur plus qu'important en matière d'aménagement et d'urbanisme, mais il n'est pas le seul

à se préoccuper de ces questions. En effet, il existe une interrelation constante entre le comité et tous les intervenants qui participent au processus décisionnel. Tous travaillent de concert et visent un même but. De même, leur dévouement conduit le conseil municipal à adopter une position et à prendre une décision éclairée en ce qui a trait aux projets qui lui sont soumis.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal constitue l'autorité décisionnelle ultime dans la municipalité. De fait, les conseillers municipaux, conformément à la volonté des citoyens qui les ont élus, ont pour mandat de prendre les décisions en ce qui concerne, entre autres, l'urbanisme et l'aménagement du territoire.

L'URBANISME

Qu'il soit fonctionnaire municipal ou consultant externe, l'urbaniste joue un rôle clé dans le processus décisionnel. Ce spécialiste de l'aménagement occupe une position prépondérante tant auprès du conseil municipal que du CCUE. Il effectue les analyses propres aux sujets abordés; suggère des choix dont il présente les conséquences; indique les moyens les plus appropriés pour résoudre les problèmes recensés, etc. En tant qu'expert et ressource de premier plan, il collige l'information et détermine les diverses avenues à explorer. Les conclusions qu'il présente permettent au CCUE de formuler les recommandations qui s'imposent et, au plus tard, au conseil municipal d'arrêter une décision.



NOURRISSAGE DES ANIMAUX SAUVAGES (EX. : CHEVREUIL)

Nous vous rappelons que selon le Règlement numéro 208, il est interdit de nourrir les animaux sauvages dans les 2 périmètres urbains de la Ville (soit le noyau villageois du secteur Sainte-Véronique et le centre-ville de Rivière-Rouge) ainsi qu'à moins de 100 mètres de tout chemin privé ou public et des plans d'eau. Vous réferez à l'annexe A du Règlement numéro 182 relatif au zonage pour les deux périmètres urbains.

Pour plus d'information: renseignez-vous auprès de votre Service d'urbanisme et d'environnement ou via notre site Internet!

ANIMAUX - CHENIL - CHEVAUX - POULES - ETC.

Avant d'ouvrir un chenil ou d'acquérir des chevaux, des poules ou autres animaux communément associés à la ferme, vérifiez auprès de votre Service d'urbanisme et d'environnement si cela vous est permis. Des normes s'appliquent pour la garde d'animaux qui n'est pas nécessairement permise sur tout le territoire. Afin d'éviter tout malentendu ou déception, consultez-nous!

NOUS SAVONS QUE VOS ANIMAUX VOUS TIENNENT À CŒUR!



SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

TRAVAUX PUBLICS

Pour nous écrire : voirie@riviere-rouge.ca

MICHEL ROBIDOUX - directeur
819.275.2929 (poste 222)

JOSÉE PAULIN - adjointe administrative
819.275.2929 (poste 221)
loisirs@riviere-rouge.ca

SECTEUR L'ANNONCIATION
ANDRÉ BRISEBOIS
chef d'équipe

Téléphone d'urgence
819.278.5200

SECTEUR MARCHAND
NORMAND LEVAC
chef d'équipe

Téléphone d'urgence
819.278.5211

SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE
JEAN-MARC VALIQUETTE
chef d'équipe

Téléphone d'urgence
819.278.5435

STATIONNEMENT DANS LA RUE

Afin de faciliter les opérations de déneigement, nous vous rappelons que le stationnement dans les rues de la Ville est **interdit entre le 15 novembre et le 31 mars de minuit à 6 h**. Le stationnement public situé à l'arrière de la Caisse Desjardins demeure accessible en tout temps.



OPÉRATION DÉNEIGEMENT VOTRE COLLABORATION EST ESSENTIELLE

Afin que le service de déneigement puisse donner un service de qualité, les citoyens sont invités à :

- Ne pas empiéter dans l'emprise de la rue (stationnement, bacs à ordures et de recyclage)
- Ne pas pousser la neige d'un terrain privé vers la voie publique
- Ne pas enneiger les bornes-fontaines
- Rendre votre boîte aux lettres visible



NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE COLLABORATION !

MÉDAILLE 2015 POUR CHIENS



Vous pourrez vous procurer à l'hôtel de ville ou au bureau municipal du secteur de Sainte-Véronique, une médaille pour votre chien au coût de 10 \$. N'attendez pas de recevoir un avis, passez l'acheter, elles seront offertes dès janvier 2015. Si vous perdez votre animal, sa médaille vous permettra de le récupérer plus rapidement.

Selon le règlement, il est obligatoire de se procurer une médaille pour chaque chien sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge.

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (ORDURES)

DURANT LA PÉRIODE HIVERNALE, LA COLLECTE DES ORDURES SE FAIT AUX DEUX SEMAINES, LES :

- ▶ **LUNDIS** : Secteur Marchand
- ▶ **MARDIS** : Secteur Sainte-Véronique
- ▶ **MERCREDIS** : Secteur L'Annonciation



COLLECTE SPÉCIALE DE SAPINS DE NOËL

SECTEUR MARCHAND • lundi le 12 janvier 2014
SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE • mardi le 13 janvier 2014
SECTEUR L'ANNONCIATION • mercredi le 14 janvier 2014

NOUVEAU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE

Les travaux de remplacement du réservoir d'eau potable de la montée Gareau qui était devenu trop âgé ont débuté en septembre 2014 et se poursuivront jusqu'en janvier 2015. Une usine de surpression sera installée près du nouveau réservoir d'eau potable à l'extrémité de la montée Gareau et une conduite d'eau d'un diamètre de 250 mm sera mise en place. Au terme de ces travaux, le réservoir d'eau potable sera de plus grande dimension et le réseau hydraulique deviendra plus performant.



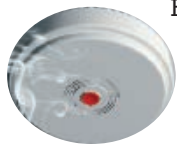
Service de sécurité incendie et de sécurité civile

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

À l'approche de la froidure hivernale des rappels de **PRUDENCE** s'imposent :

L'installation de votre foyer ou poêle à bois est-elle adéquate et sécuritaire? Une étincelle peut suffire à mettre le **FEU!**

Le **RAMONAGE DE VOTRE CHEMINÉE** doit être fait au moins une fois par an pour éliminer la créosote. À l'automne, examinez bien votre cheminée afin de vous assurer qu'aucun débris n'est venu l'obstruer pendant l'été (nid d'oiseau, pièce détachée, etc.) **Ne tentez pas de mettre le feu dans la cheminée pour éliminer la créosote. Toute la maison pourrait y passer!**



Faire la vérification du bon fonctionnement de vos **avertisseurs de fumée** car ils sont les meilleurs gardiens qui pourraient vous **SAUVER** la vie et celle de vos proches!

Vos sorties d'urgence doivent toujours être libres de toute entrave car lors d'incendie, une évacuation rapide peut faire toute la **DIFFÉRENCE** entre **SÉCURITÉ** et **BLESSURES GRAVES!**

LE PLAN D'ÉVACUATION RÉSIDENTIEL

Dans le but d'assurer la sécurité de votre famille, il est très important d'avoir un plan d'évacuation de votre résidence en cas d'incendie.

**IL DOIT ÊTRE
CONNU DE TOUS
ET ÊTRE PRATiqué
UNE FOIS PAR ANNÉE**

Le plan d'évacuation est un dessin de chaque étage de la résidence, qui sert à faciliter l'évacuation de la résidence augmentant ainsi les chances de survie des occupants et des visiteurs.

Un tel geste de prévention peut sauver la vie de tous les membres de votre famille

RÉJOISSANCES

À l'arrivée du temps des Fêtes, la **SÉCURITÉ** oblige que nous soyons très vigilants lors de l'installation de nos ornements et décorations en utilisant des barres d'alimentation sécuritaires afin d'éviter une surcharge des prises de courant.

Le moindre petit geste peut être **IMPORTANT!** Ne jamais laisser des chandelles allumées sans surveillance.



COURTOISIE SUR LA ROUTE



CAPITAINE DANNY RAIL
Directeur de poste
Sûreté du Québec
MRC d'Antoine-Labelle



La courtoisie : pour un partage harmonieux de la route!

Depuis plusieurs années, le nombre de personnes sur la route ne cesse d'augmenter... en même temps que le rythme de nos vies. Nous sommes parfois pressés, dans la lune, tendus, distraits ou préoccupés, mais pourtant conduire demande toute notre attention et notre concentration! Résultat: il nous arrive de faire des manœuvres irrespectueuses envers les autres, voire dangereuses. Sans oublier les comportements individualistes guidés par le « chacun pour soi »!

Pourtant, tout cela n'a pas sa place sur la route.

La route est un espace public qu'il faut partager avec les autres usagers: automobilistes, cyclistes, piétons, motocyclistes et conducteurs de véhicules lourds. Tous ces gens ne se déplacent pas sur la route pour les mêmes raisons, à la même vitesse, avec les mêmes réflexes et la même protection; certains sont plus vulnérables que d'autres! En circulant sur la route, nous sommes constamment en relation les uns avec les autres et, pour assurer une circulation harmonieuse et sécuritaire, nous devons agir avec courtoisie, tolérance et respect.

Agir avec courtoisie, c'est une bonne façon de créer un climat convivial et de réduire les possibilités de conflits sur la route.

Source: Société de l'assurance automobile du Québec

PERMIS DE BRÛLAGE

À la première neige, les permis de brûlage ne sont plus nécessaires.

LES MESURES DE SÉCURITÉ SONT TOUJOURS DE MISE!

Le règlement est disponible sur le site Internet de la Ville.



Nous vous rappelons aussi

LA PRUDENCE

dans vos déplacements
car un accident est
si vite arrivé!



Mesures d'urgence

ÊTES-VOUS PRÊTS ?

Il est important de vous préparer en cas de mesures d'urgence ! Nous tenons à vous rappeler qu'il est de votre responsabilité d'être prêt pour être autonome pour au moins **72 heures**. Cependant, nous sommes disponibles en tout temps si vous avez besoin d'aide ou rencontrez des difficultés. En effet, dans notre plan d'urgence, une équipe sera mise sur pied pour, qu'après 48 heures, des visites systématiques soient faites aux personnes qui en feront la demande. Vous aimeriez être sur cette liste ou inscrire une personne susceptible d'avoir besoin d'aide ? Nous vous invitons à communiquer avec Mme Diane Bélanger au 819.275.2929 poste 229.

PANNE DE COURANT EN HIVER COMMENT SE PRÉPARER ET QUE FAIRE ?

- **Gardez chez vous dans un endroit sûr :**
 - Une lampe de poche et des piles de rechange
 - Une radio à piles
 - Un briquet ou des allumettes
 - Un réchaud à fondue et le combustible recommandé
 - Des chandelles ou une lampe à l'huile et le combustible recommandé
- **Écoutez les nouvelles à la radio** ● **Baissez les thermostats au minimum**
- **Débranchez tous les appareils électriques et électroniques, sauf une lampe par étage, afin d'éviter une surtension des appareils au retour du courant**
- **N'ouvrez pas inutilement la porte du réfrigérateur ou du congélateur.**
Les aliments se conserveront ainsi durant **24 à 48 heures**.

TRUCS ET CONSEILS

Si vous possédez un poêle à bois ou un foyer, approvisionnez-vous en combustible. **Installez un avertisseur de monoxyde de carbone** et vérifiez régulièrement son bon fonctionnement.

N'utilisez jamais à l'intérieur des appareils de chauffage, d'éclairage ou des poêles conçus pour l'extérieur ou pour le camping comme les barbecues au charbon de bois ou au propane, les chauffeuses de camping ou les poêles au propane.

SI LA PANNE SE PROLONGE

Quittez votre domicile s'il y fait trop froid. Si vous ne savez pas où aller, communiquer avec nous au 819.275.2929, nous sommes là pour vous !

LA TROUSSE D'URGENCE ???? VOTRE FAMILLE EST-ELLE PRÊTE ?

Il est facile et rapide de vous préparer à faire face à divers types d'urgences, peu importe le moment ou le lieu. Préparez votre propre plan d'urgence et utilisez cette liste pour créer une trousse d'urgence pour les 72 premières heures. Ces mesures de base vous aideront à prendre soin de vous-même et de vos proches en cas d'urgence !

- Eau - prévoir au moins 2 litres par jour par personne. Utilisez des petites bouteilles qui seront plus faciles à transporter en cas d'ordre d'évacuation
- Aliments non périssables comme de la nourriture en conserve, des barres énergétiques et des aliments déshydratés
- Ouvre-boîte manuel
- Lampe de poche à manivelle ou à piles (et piles de rechange)
- Bougies et allumettes ou briquet (placez les bougies dans des contenants robustes et profonds. Ne les laissez pas brûler sans surveillance)
- Vêtements et chaussures de rechange pour tous les membres de la famille
- Sac de couchage ou couverture pour tous les membres de la famille
- Articles de toilette
- Papier hygiénique
- Désinfectant pour les mains
- Ustensiles - Sacs à ordures
- Tablettes de purification de l'eau
- Outils de base (marteau, pinces, clef, tournevis, gants de travail, masque protecteur contre la poussière, couteau de poche)
- Sifflet (pour attirer l'attention au besoin)
- Ruban électrique (pour fermer hermétiquement fenêtres, portes, bouches d'air, etc.)
- Radio à manivelle ou à piles (et piles de rechange) ou une radioMétéo
- Trousse de premiers soins
- Clés supplémentaires pour la voiture et la maison
- Argent comptant en petites coupures et monnaie pour les téléphones publics
- Une liste des personnes-ressources
- D'autres articles particuliers tels que des médicaments obtenus sur ordonnance, de la préparation pour nourrissons et de l'équipement pour les personnes handicapées, ou de la nourriture, de l'eau et des médicaments pour vos animaux de compagnie

NUMÉROS IMPORTANTS À RETENIR

Pour rejoindre la directrice générale et coordonnatrice des mesures d'urgence Mme Julie Godard – 819.275.2929 poste 223
julie.godard@riviere-rouge.ca • greffe@riviere-rouge.ca

Pour rejoindre Mme Déborah Bélanger, mairesse • greffe@riviere-rouge.ca

EN TOUT TEMPS LORS DE MESURES D'URGENCE 819.275.2929

AMBULANCE
CENTRE ANTIPOISON
CLSC / CSSS
HYDRO-QUÉBEC
INCENDIE DE FORÊT
INFO-SANTÉ
SÛRETÉ DU QUÉBEC

9.1.1 ou 819.275.3992
1.800.463.5060
819.275.2118
1.800.790.2424
1.800.463.3389
8.1.1
310.4141

